## Règlement des TP de Physique (filière Médecine, semestre automne 2020)

- Les étudiants doivent effectuer un certain nombre de séances de travaux pratiques (TP) en Physique à raison d'une demi-journée par semaine. Le nombre total de séances à effectuer est de 5 cette année en raison des mesures particulières mises en place à cause du Covid. Outre 4 expériences dans différents domaines de la physique, une séance sera consacrée à une introduction au calcul d'erreur (cours + exercices).
- Un énoncé (introduction) pour chaque TP peut être téléchargé à l'adresse suivante: http://www2.unine.ch/physique/TP (rubrique "Expériences").
- Il est demandé aux étudiants de préparer les TP à l'avance. Cette préparation consiste principalement en une lecture et une compréhension de l'énoncé. Pour certains TP, il s'agit aussi d'effectuer quelques calculs à l'avance. Au début de chaque séance de TP, chaque groupe sera brièvement interrogé sur les buts de l'expérience, l'appareillage, etc... Les groupes donnant des réponses insuffisantes ne seront pas autorisés à commencer l'expérience.
- Une séance de TP dure 4 heures. Durant cette séance, les étudiants devront terminer les manipulations demandées et avoir complété la feuille de mesure accompagnant l'énoncé du TP. Cette feuille devra être accompagnée des graphiques et calculs d'erreur demandés. Sur présentation de tous ces résultats en fin de séance et après vérification par un assistant, le TP sera validé par une signature de l'assistant. En cas de résultats incomplets ou insuffisants à la fin de la séance, ces documents devront être terminés pour la séance suivante afin d'obtenir la validation. Il est demandé un jeu complet de résultats par étudiant.
- La validation des TP de Physique sera accordée en fin de semestre à la condition qu'une signature ait été obtenue à toutes les séances.